



01 - Ouverture de la séance

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil de Saint-Gilles, ce 4 mars 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Absent

Siège # 4 Mme Carole Dubois

Siège # 2 M. Bruno Montminy

Siège # 5 Démissionnaire

Siège # 3 Mme Huguette Robitaille

Siège # 6 M. Claude Blais

Absent : M. Michel Flamand

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- Ouverture de la séance

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2013-03
39**

02 - Adoption de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - FINANCEMENT
- 3.1 - Financement numéro 14

- 3.2 - Financement numéro 14 - Concordance des règlements d'emprunts
- 4 - Vente du terrain (5 211 441) dans la rue des PME
- 5 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME
- 6 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME
- 7 - Démission - M. Jocelyn Roy
- 8 - Démission - Mme Marie Ève Cotton
- 9 - Démission - M. Alain Roger
- 10 - Engagement - Alain Roger
- 11 - Varia
- 12 - Période de questions
- 13 - Clôture et levée de la séance

En conséquence,

Il est proposé par Claude Blais, appuyé Carole Dubois

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

03 - FINANCEMENT

3 - FINANCEMENT NUMÉRO 14

03.01 - Financement numéro 14

3.1 Financement numéro 14 - Adjudication le 4 mars 2013 à 10 heures

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt du 12 mars 2013 au montant de 847 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros (**352-07 & 358-07**), **330-05, 450-12** , au prix de 98,795 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

112 700 \$	1,75 %	12 mars 2014
116 100 \$	2.00 %	12 mars 2015
79 700 \$	2.15 %	12 mars 2016
82 100 \$	2.30 %	12 mars 2017
457 200 \$	2.50 %	12 mars 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03
40

03.02 - Financement numéro 14 - Concordance des règlements d'emprunts

3.2 - Financement numéro 14 - Concordance des règlements d'emprunts

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de

2013-03
41

la paroisse de Saint-Gilles souhaite emprunter par billet un montant total de 847 800 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
352-07	76,600 \$
358-07	267,700 \$
330-05	363,500 \$
450-12	140,000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles avait, le 18 décembre 2012, un montant de 344 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 577 000 \$, pour une (des) période(s) de 2 et 15 ans, en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 352-07 et 358-07;

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 847 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 352-07, 358-07, 330-05, 450-12, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 12 mars 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014. 112 700 \$
2015. 116 100 \$
2016. 79 700 \$
2017. 82 100 \$
2018. 84 600 \$ (à payer en 2018)
2019. 372 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gilles émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le (s) règlement (s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mars 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 358-07 et 330-05. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles emprunte 344 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 25 jours au terme original du (des) règlement(s) numéro(s) 352-07 et 358-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-03
42**

04 - Vente du terrain (5 211 441) dans la rue des PME

4 - Vente d'un terrain (5 211 441) dans la rue des PME

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

Que, la Municipalité de Saint-Gilles vende à DISTRIBUTION DIONNE ET SAVARD INC. , corporation légalement constituée suivant la Loi sur les compagnies, Partie IA, ayant son siège social au 7160, 10^{ième} Avenue E, Québec (Québec) G1H 4C2, moyennant le prix de 5272.16 \$, soit 0,50\$ le pied carré, (inclus un dépôt de 1,000 \$) payable comptant à la signature de l'acte de vente, une parcelle de terrain située dans le Parc industriel de Saint-Gilles, savoir :

Désignation

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot no CINQ MILLIONS DEUX CENT MILLE CENT ONZE QUATRE CENT QUARANTE ET UN (5 211 441) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, contenant en superficie 979,6 mètres carrés.

Que son honneur, le Maire, Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes, autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilles, à signer ledit contrat de vente, à en recevoir la considération, à en donner quittance totale et finale et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

05 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME - Reporté

5 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME

Reporté à une séance ultérieure

06 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME - Reporté

6 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME

Reporté à une séance ultérieure

2013-03
43

07 - Démission - M. Jocelyn Roy

7 - Lettre de démission de M. Jocelyn Roy

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

D'accepter la démission de M. Jocelyn Roy à titre d'employé à la maintenance générale. Celle-ci est effective en date du 18 février 2013.

Nous remercions M. Roy pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03
44

08 - Démission - Mme Marie Ève Cotton

8 - Lettre de démission de Mme Marie Ève Cotton

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy

D'accepter la démission de Mme Marie Ève Cotton pour son travail à titre de Directrice des Loisirs et de la famille. Celle-ci est effective en date du 26 février 2013.

Nous remercions Mme Cotton pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03
45

09 - Démission - M. Alain Roger

9 - Lettre de démission de M. Alain Roger

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille

D'accepter la démission de M. Alain Roger à titre de conseiller municipal. Celle-ci est effective en date du 28 février 2013.

Nous remercions M. Roger pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03
46

10 - Engagement - Alain Roger

10 - Engagement de M. Alain Roger à titre de Directeur des loisirs

Attendu que, Mme Marie Ève Cotton a déposé sa démission en date du 26 février dernier;

Attendu que, M. Alain Roger avait été rencontré lors du concours pour le poste de Directeur des loisirs;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

De procéder à l'embauche de M. Alain Roger comme Directeur des loisirs à temps plein en vue de prendre en charge l'aréna, les loisirs et la

famille.

M. Alain Roger sera confirmé de façon permanente à son poste après une période probatoire de 1 an avec évaluation périodique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - Période de questions

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

13 - Clôture et levée de la séance

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois que cette séance extraordinaire soit levée

à 20 heures 47 minutes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / Secrétaire-trésorière